

## Un lien avec le milieu professionnel

L'AJP regroupe plus de 80% des journalistes professionnels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est leur union professionnelle, qui leur rend des services spécifiques, les représente devant les pouvoirs publics ou l'opinion, et qui les défend dans les conflits sociaux.

L'AJP ouvre ses rangs aux étudiants des écoles de journalisme. Pour leur apporter des informations et des services complémentaires à leur formation, en lien avec le marché du travail et l'exercice du métier.

En adhérant à l'association, les futurs journalistes établissent un premier contact avec le milieu professionnel et bénéficient d'une carte d'étudiant affilié.

L'AJP adresse cette offre aux étudiants, en partenariat avec les écoles de journalisme. Celles-ci soutiennent le projet et y participent activement.

*Crédit photos :  
Philippe Turpin / Belpress.com, Shutterstock*



# Les étudiants en journalisme peuvent adhérer à

## L'Association des journalistes professionnels

Association des journalistes professionnels

Maison des journalistes  
rue de la Senne 21 - 1000 Bruxelles  
T : 02 777 08 60 F : 02 777 08 69  
[www.ajp.be](http://www.ajp.be) - [info@ajp.be](mailto:info@ajp.be)



# AJP

## Vos avantages

■ L'abonnement gratuit à *Journalistes*, la revue mensuelle de la profession.

(Valeur 40 €)

■ Un accès gratuit à l'*annuaire* en ligne de l'AJP, reprenant tous les journalistes de Belgique. Avec moteur de recherche.

(Valeur 150 €)

■ *Le Guide du pigiste*, nouvelle édition papier.

(Valeur 15 €)

■ L'*agenda 2014* de l'AJP.

(Valeur 13 €)

■ Le tarif "membre" pour les publications de l'AJP. Exemple : 10 € au lieu de 14 € pour *Le Livre Noir des journalistes indépendants*.

■ L'accès au service juridique pour vos demandes d'information professionnelle.

■ Une section "étudiants" sur le site web de l'AJP : annonces, législation, FAQ...



## Pratiquement

■ Vous vous inscrivez en ligne, via le site [www.ajp.be](http://www.ajp.be), section "Etudiants" ou via [www.ajp.be/etudiants](http://www.ajp.be/etudiants)

■ Vous versez votre cotisation\* soit en ligne (via le système Paypal et/ou carte de crédit), soit par virement bancaire au compte AJP :  
**BE88 210 078598 041**

La cotisation est de 48 €\* pour l'année académique (de septembre 2013 à septembre 2014).

■ Dès réception de votre paiement, l'AJP vous enverra votre carte d'affilié et votre "AJPack" de bienvenue.

## Pour quels étudiants ?

L'offre de l'AJP s'adresse aux étudiants :

- de 3<sup>e</sup> année de baccalauréat des Hautes écoles en communication,
- de master 1 ou 2 et doctorat de enseignement universitaire en journalisme ou en communication orientation "information".

\* Certaines écoles prennent totalement ou partiellement en charge cette cotisation, voir notre site : [www.ajp.be/etudiants](http://www.ajp.be/etudiants)